

PLAN D'ACTION

INTRODUCTION

À l'intérieur du processus de révision du schéma d'aménagement, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit l'adoption d'un document, permettant la mise en œuvre des orientations et objectifs du schéma d'aménagement, axés sur l'aménagement et le développement de la MRC.

Art. 7 Un schéma d'aménagement doit être accompagné :

1.1° d'un plan d'action, en vue de la mise en œuvre du schéma, qui mentionne notamment les étapes de cette mise en œuvre, les municipalités, les organismes publics, les ministres et mandataires du gouvernement et les autres personnes susceptibles de participer à la mise en œuvre, les moyens prévus pour favoriser la coordination des actions de ces participants et, dans le cas de l'aménagement ou du réaménagement prioritaire prévu dans toute zone déterminée conformément au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 6, l'échéance prévue pour chaque étape de la mise en place des infrastructures et des équipements projetés.

C'est un document d'accompagnement qui doit traduire le schéma en actions concrètes, notamment en matière de transport, de nouvelles infrastructures ou de nouveaux équipements importants, dont la mise en place est projetée. Ainsi, le plan d'action constitue, avec le document complémentaire, un outil de mise en œuvre privilégié pour la réalisation de ces objectifs.

Les actions découlant du schéma d'aménagement révisé s'appuie sur l'aménagement et la mise en valeur du territoire, l'équilibre de l'environnement ainsi que le développement local. Elles interpellent les acteurs de la communauté au sein du milieu de vie (environnement social et culturel) cherchant à s'appuyer sur un cadre de vie (environnement naturel et bâti) adéquat pour exercer leurs activités. L'action de la MRC en matière de développement est nécessaire et incontournable pour réunir les conditions favorables à la mise en place d'un cadre de vie et d'un milieu de vie viable économiquement et permettant d'améliorer le niveau de vie.

Le présent plan d'action constitue un outil de ralliement entre les différents acteurs du milieu, pour la réalisation des projets retenus. Il peut avoir un effet mobilisateur. Le conseil de la MRC, en adoptant par résolution un plan d'action pouvant en tout temps

être modifié et bonifié, manifeste son intérêt, afin que les partenaires donnent suite à la concertation mise en place lors de l'élaboration du schéma d'aménagement révisé. C'est un outil dynamique permettant de motiver les acteurs qui y sont associés.

Le contenu du plan d'action qui suit pourra, selon la conjoncture, être modifiée après l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement révisé de la MRC. Puisqu'il veut en faire un outil dynamique et efficace, le conseil des maires de la MRC entend en faire un bilan et le mettre à jour une fois par année. En vertu de l'article 32 de la LAU, « *l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement ne crée aucune obligation quant à l'échéance et aux modalités de réalisation des équipements et infrastructures qui y sont prévus.* »

Malgré l'abondance des projets et moyens d'action que pourrait contenir le plan d'action, le conseil de la MRC de Maskinongé base ses choix sur des interventions qui sont conformes à ses orientations et objectifs, mais également qui sont réalistes et réalisables dans un horizon prévisible.

MOYENS D'ACTION

Afin de concrétiser les orientations et objectifs apparaissant dans le schéma d'aménagement révisé, la MRC de Maskinongé entend, outre les mesures mises en place à travers le document complémentaire au schéma d'aménagement, mettre de l'avant divers types de moyens d'action pouvant être regroupés dans quatre catégories :

- Organisation et collaboration
- Études et planification
- Contrôle et suivi
- Projets

Les moyens d'action inclus dans **l'organisation et la collaboration** consistent à favoriser la collaboration de l'ensemble des organismes œuvrant dans des domaines ayant une incidence sur l'aménagement du territoire et le développement local.

Les **études et planification** incluent la réalisation de certains projets ou études liés à l'aménagement du territoire, au développement économique ou l'équilibre de l'environnement. Ces études visent à supporter la mise en œuvre des grandes orientations. Elles permettent d'étudier une problématique jugée importante, plus en profondeur, afin d'en arriver à développer les moyens d'action adéquats pour améliorer la situation constatée. Des éléments se retrouvant dans cette section du plan d'action pourraient donc, éventuellement, se retrouver au stade de projet concret dans une étape ultérieure.

Les moyens de **contrôle et de suivi**, quant à eux, consistent à effectuer le suivi du schéma d'aménagement révisé auprès des municipalités. Ils consistent à élaborer des outils leur permettant de mettre en place des moyens efficaces pour concrétiser les grandes orientations, et pour appliquer les règles contenues dans le document complémentaire, à travers leurs plans et règlements d'urbanisme. Le processus de conformité en lui-même permettra la mise en place de plusieurs de ces outils.

Les **projets** consistent en des moyens concrets, par le biais d'interventions sur le terrain, priorisés par le conseil de la MRC de Maskinongé, pour améliorer certaines problématiques identifiées. Les fiches projets font d'abord référence aux orientations et objectifs visés. Par la suite, les grandes étapes de réalisation du projet sont indiquées, ainsi que la participation des intervenants concernés, les échéanciers, ainsi que les moyens prévus pour coordonner les actions des intervenants pour chacune des étapes de réalisation.

Organisation et collaboration

Le conseil de la MRC de Maskinongé souhaite continuer à développer son mandat de concertation en collaborant avec l'ensemble des organismes, dont les actions peuvent avoir des incidences sur l'aménagement de son territoire. Dans l'optique où la notion même d'aménagement du territoire consiste à créer un cadre de vie sain et dynamique apte à stimuler le développement économique et la création d'emploi, les actions des organismes, ayant pour principale mission le développement local, auront des incidences sur l'ensemble du milieu.

De la même façon, les actions découlant du schéma d'aménagement révisé, notamment au niveau des normes apparaissant au document complémentaire, auront possiblement des impacts sur le développement économique. Il est donc primordial de travailler de concert les uns avec les autres. Les plans d'action des différents organismes doivent donc être élaborés en conformité avec les orientations et objectifs du schéma d'aménagement révisé, qui constitue la base de la planification territoriale.

Les attentes du conseil de la MRC à cet égard sont les suivantes :

- Susciter l'intérêt et la collaboration des organismes du milieu, tels que le centre local de développement (CLD) et la Société d'aide au développement des collectivités (SADC), etc., à l'égard du schéma d'aménagement révisé et de son plan d'action ;
- Favoriser la consultation du conseil de la MRC par les organismes du milieu, lors de l'élaboration de leurs outils de travail, afin de s'assurer de leur conformité aux orientations et objectifs du schéma d'aménagement révisé ;
- Reconnaître la mission et le travail des organismes en prenant en compte leur plan d'action ;
- Intégrer certaines composantes du plan d'action des organismes dans le présent document, afin de lui donner une dimension axée autour d'un consensus du milieu pour certains projets, et leur permettre d'aller de l'avant de façon plus efficace dans leur réalisation.

Études et planification

Certaines études supplémentaires sont nécessaires pour répondre à des problématiques énoncées, sur lesquelles des orientations et objectifs ont été élaborés. Sur ces dernières, aucun projet concret n'est encore en place pour y répondre. Plusieurs étapes sont encore à venir avant de déterminer les actions à entreprendre se traduisant par des réalisations sur le terrain. Il faut d'abord évaluer l'ensemble de la situation. La MRC de Maskinongé juge important de réunir de l'information supplémentaire sur les sujets suivants dans le but de bien planifier l'aménagement et le développement de son territoire :

- **Protection et mise en valeur du patrimoine**

Orientation visant la sauvegarde des éléments patrimoniaux du territoire. Sensibiliser le milieu à la notion de patrimoine et aux richesses du territoire à cet égard. Examiner les possibilités s'offrant au niveau de l'acquisition de connaissance du patrimoine bâti, ainsi qu'au niveau de sa protection. Développer des outils pour encourager la restauration et la rénovation de bâtiments patrimoniaux.

- **Mise en valeur des corridors récréotouristiques**

Définir une politique permettant de mettre en place un affichage de qualité le long des principaux axes récréotouristiques et examiner les possibilités relatives à son intégration dans les règlements d'urbanisme des municipalités. Étudier les potentiels de mise en valeur au niveau des rues principales et examiner les possibilités à l'égard des actions possibles ou politiques à développer pour les municipalités locales.

- **Possibilité d'implantation d'un parc régional aux abords du lac St-Pierre**

Examiner les possibilités de mettre sur pied un projet d'implantation d'un parc régional aux abords du lac St-Pierre. Examen des sites potentiels et des possibilités de réalisation, afin d'ouvrir une fenêtre qui soit intéressante pour divers types d'utilisateurs, sur les beautés du lac St-Pierre

- **Acquisition de connaissances sur les territoires d'intérêt écologique identifiés**

Peu d'information est actuellement disponible concernant les territoires d'intérêt écologique identifiés sur le territoire. Une cueillette d'information plus

approfondie permettrait de voir la pertinence de développer des moyens de protection pour ceux-ci.

- **Consolidation et aménagement de nouveaux secteurs de développement de la villégiature**

Acquisition de connaissance sur les zones de villégiature existantes et développement d'outil pour planifier celles en développement. Études consistant à recueillir des données sur les secteurs de villégiature existant avant d'autoriser leur consolidation. Afin de prévenir les impacts au niveau environnemental de la présence d'une concentration de chalets en bordure d'un lac ou d'un cours d'eau, un relevé des modes d'alimentation en eau potable et d'épuration des eaux usées ainsi que les dimensions et superficies de terrain pourrait permettre d'évaluer quelles sont les implantations susceptibles de polluer et la présence de puits d'alimentation en eau potable non sécuritaire.

De même, dans une optique de planification des services publics et sur la base de données existantes, la largeur et l'emprise des routes existantes avec l'indication de leur statut (public ou privé) devrait permettre d'identifier les impacts potentiels d'un changement de statut de rue privée à rue publique dû à une transformation importante de résidences secondaires en résidences permanentes et à des correctifs de mise en forme de l'assiette de rue.

Examen de la possibilité d'élaboration d'un plan global d'aménagement détaillé pour les secteurs en développement, devant comprendre les éléments suivants :

- le tracé et l'emprise des voies de circulation avec indication de leur statut public ou privé, en prenant soin de fixer des normes qui tiennent compte des règles de l'art quant à la mise en forme des nouvelles rues ;
- l'identification et les dimensions des terrains projetés selon la présence ou l'absence de services d'aqueduc et / ou d'égout.
- la localisation des accès publics au plan d'eau.

- **Améliorer et dynamiser le circuit des voies cyclables de la MRC**

Examiner la possibilité d'améliorer les circuits cyclables actuels en développant certains aménagements particuliers, en améliorant certains tronçons de route pour les rendre encore plus sécuritaires ou en le développant davantage, afin de les rendre de plus en plus intéressants pour les cyclistes, et ainsi stimuler leur utilisation.

- **Politique concernant les nuisances**

Examiner les possibilités à l'égard du développement d'outils permettant aux municipalités d'avoir des instruments de contrôle des nuisances sur leur territoire. D'abord définir de façon précise ce qu'est une nuisance.

- **Développement d'outils d'application en zone inondable**

Examiner les possibilités à l'égard du développement d'outils permettant de faciliter l'application des normes relatives aux zones à risques d'inondation, particulièrement à l'égard de l'identification plus précise de ces zones par le biais de cartographie ou autres outils.

- **Mise à jour de la cartographie des zones à risques de glissement de terrain**

Faire un inventaire des endroits où ont eu lieu des glissements de terrains au cours de dernières années et revoir la cartographie actuelle, afin de la mettre à jour en fonction des risques identifiés.

- **Gestion des terres publiques**

Examen des possibilités de faire la gestion des terres publiques au niveau local, afin de faciliter leur gestion, de créer un guichet unique pour les utilisateurs et de maximiser les retombées dans le milieu.

- **Modification de la limite ouest de la MRC de Maskinongé (municipalité de St-Alexis-des-Monts)**

Afin d'unifier l'ensemble du bassin hydrographique de la rivière du Loup, une modification de la limite ouest de la MRC (municipalité de Saint-Alexis-des-Monts) pourrait s'avérer nécessaire. La limite actuelle divise le bassin de la rivière du Loup en deux parties. Cette division arbitraire ne facilite pas l'aménagement rationnel du territoire. La municipalité de Saint-Alexis-des-Monts souhaite évaluer la pertinence d'intervenir pour solutionner une partie des problèmes occasionnés par cette situation pour la gestion des crues printanières, de l'aménagement du milieu faunique, ainsi que des opérations forestières, qui sont étroitement liés à la notion de bassin versant.

- **Outils d'application concernant le mécanisme de modification d'une zone d'aménagement en réserve en zone prioritaire sans augmenter la superficie de la zone prioritaire**

Évaluation qualitative et quantitative à l'aide d'outils d'analyse, de données et d'indicateurs pour le mécanisme de transfert prévu à l'article 16.1 du document complémentaire, afin d'y faire ressortir les impacts sur l'atteinte des objectifs d'aménagement établis en matière de gestion de l'urbanisation. De plus, la MRC prend l'engagement d'effectuer le suivi régulier des échanges effectués entre les zones prioritaires et de réserve, et d'en faire parvenir le bilan annuel au ministère des Affaires municipales et de la Métropole.

Contrôle et suivi

Suite à l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement révisé, les municipalités doivent refaire leurs plans et règlements d'urbanisme. Plusieurs actions doivent découler de cet exercice. L'évaluation de la conformité aux grandes orientations et au document complémentaire est la première qui doit être effectuée. Par la suite, l'introduction des nouvelles règles incluses au schéma, règles qui doivent se retrouver dans les règlements des municipalités, nécessite le développement d'outils permettant d'en concrétiser et d'en faciliter l'application. Ces exercices et outils sont :

- **Processus de conformité**

Développement d'outils de base afin de faciliter l'évaluation par le conseil de la MRC et de guider les municipalités lors de l'élaboration de leurs plans et règlements d'urbanisme.

- **Outils d'application des règles sur la protection des sites de prises d'eau potables municipales**

Soutien aux municipalités pour développer des moyens de faciliter l'application de règles sur la protection des sites de prises d'eau potable. Développement d'un réseau de soutien (ministères impliqués) et d'outils-terrain.

- **Outils d'application concernant la gestion des odeurs**

Soutien aux municipalités concernant l'application des règles relatives aux odeurs, impliquant la détermination des distances séparatrices. Formation aux inspecteurs et réseau de soutien.

- **Outil d'application concernant le règlement sur l'abattage d'arbres (poursuivre le travail entrepris)**

Poursuivre la formation et l'information concernant le règlement sur l'abattage d'arbres. Examen de possibilités de développer des outils concernant l'application dans les zones de protection du couvert forestier. S'assurer d'un soutien professionnel au niveau d'organismes œuvrant en forêt privée.

- **Valider et compléter l'identification et la localisation des prises d'eau potable**

Identifier et localiser au cours de l'année 2003, toutes les prises de captage d'eau potable souterraine et de surface, connues du gouvernement et des municipalités,

servant à l'alimentation de réseaux de distribution privés ou municipaux de plus de 20 personnes, celles desservant les institutions d'enseignement et les établissements à clientèle vulnérable (santé et services sociaux) et celles alimentant les sites récréatifs (camping, colonie de vacances, camp de plein air familial, etc.), en excluant celles visant les résidences isolées soit en validant le contenu de la liste apparaissant au chapitre 6.1 et en ajoutant celles qui seraient manquantes.

Projets

Les orientations et objectifs inclus dans le schéma ont découlées de problématiques qui ont été identifiées dès les premiers exercices de planification ou qui nécessitent des actions plus rapides. Les projets identifiés consistent en des moyens concrets, priorisés par le conseil de la MRC. Le plan d'action détaillé apparaissant pour chacun d'eux doit conduire à leur réalisation.

- Acquisition de connaissance et soutien à la gestion des normes de protection des sites de prises d'eau potable municipales ;
- Élaboration du plan de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier ;
- Identification des limites territoriales de la MRC ;
- Création d'un site internet ;
- Élaboration d'une politique culturelle ;
- Création d'un répertoire des ressources culturelles ;
- Mise en valeur du chemin du Roy ;
- Désensablement de l'embouchure de la rivière du Loup ;
- Implantation d'un parc industriel régional ;
- Plan de gestion des matières résiduelles ;
- Acquisition de pinces de désincarcération ;
- Sécurité incendie : schéma de couverture de risques ;
- Fonctionnalité et sécurité à l'intersection des routes 349 et 350 (village de St-Paulin) ;
- Détermination des cotes de récurrences pour la rivière du Loup à St-Alexis-des-Monts .

Acquisition de connaissances et soutien à la gestion des normes de protection des sites de prises d'eau potable municipales	
Thèmes	Agriculture, environnement.
Contexte d'intervention	Niveau de connaissances actuelles très variables d'une prise d'eau à un autre sur le territoire de la MRC, rendant difficile la mise sur pied de normes de protection adéquate et efficace.
Orientation	Favoriser l'élimination des sources de détérioration de la qualité de la ressource hydrique afin de préserver la qualité de l'environnement.
Objectif	Assurer la protection des sources d'approvisionnement en eau potable, afin de conserver une qualité et une quantité d'eau d'un niveau élevé pour les eaux de consommation
Intervenants	MRC, municipalités, Régie d'aqueduc de Grand Pré, syndicats et coopératives privées, MENV, FUPAM, MAPAQ.
Coordination	UPA et MRC.
Étapes de réalisation	Échéanciers
1) Élaboration d'un projet en deux volets : <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition de connaissances supplémentaires sur les prises d'eau potable et les nappes qui les alimentent. Bilan du contenu des études existantes et des informations manquantes. Choix d'un hydrogéologue. Définition du mandat. - Embauche de ressources pour soutenir les producteurs agricoles exploitant dans les périmètres de protection des prises d'eau pour leurs activités de fertilisation et soutien aux municipalités dans la compréhension de cette gestion. 	Janvier - février 2001
2) Entente de partenariat entre la Fédération de l'UPA de la Mauricie, la MRC et le MAPAQ.	Mars 2001
3) Demande(s) d'aide financière au « Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD) ».	Avril 2001
4) Refus du FAQDD à contribuer financièrement au projet.	Automne 2001
5) Recherche de nouvelles alternatives de financement.	2001-2002
6) Réalisation des études dans le cadre des mandats accordés.	2002
7) Embauche des ressources.	2002
8) Élaboration d'un plan de travail avec les partenaires.	2002
9) Travail sur le terrain.	2002
10) Analyse des résultats.	2002-2003
11) Ajustements des normes de protection des sites de prises d'eau potable municipales actuelles	2002-2003

Élaboration du plan de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier	
Thème	Forêt
Contexte d'intervention	Problématique liée au manque de planification effectuée au niveau des différentes activités effectuées sur les terres privées, afin de maximiser les retombées économiques, sociales et environnementales de ces territoires.
Orientations	Assurer sur les territoires boisés, la pérennité de la forêt. Rechercher, sur les territoires boisés, une exploitation harmonisée avec les activités récréatives, acéricoles et fauniques
Intervenants	Agence de mise en valeur des forêts privées mauricienne, gouvernement du Québec, industries forestières, Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie, groupements forestiers, MRC de la Mauricie, municipalités.
Coordination	Agence de mise en valeur des forêts privées mauriciennes.
Étapes de réalisation	Échéanciers
1) Document préliminaire : - Grandes orientations générales du plan - Structure de réalisation (contenu, échéancier, coût)	Juin 1998
2) Document de connaissances : - Description du territoire - Description des ressources - Profil socio-économique - Connaissance des propriétaires.	Octobre 2000
3) Problématiques et orientations de protection et de mise en valeur.	2001
4) Stratégies et plan d'action (incluant le calcul de la possibilité forestière régionale).	2001
5) Consultations publiques.	2001
6) Adoption finale du PPMV.	2001
7) Mise en œuvre et suivi.	Continu

Identification des limites territoriales de la MRC	
Thème	Récrétourisme
Contexte d'intervention	Problématique liée à la volonté de faire connaître aux visiteurs et gens de passage, le territoire de la MRC de Maskinongé.
Orientation	Favoriser la promotion récrétouristique du territoire de la MRC.
Objectif	Favoriser le développement d'outils promotionnels efficaces, ainsi que la diffusion des outils existants, afin de faire connaître davantage le territoire de la MRC de Maskinongé.
Intervenants	Conseil de la MRC, CLD, municipalités.
Coordination	MRC
Étapes de réalisation	Échéancier
1) Élaboration d'un concept d'aménagement incluant un affichage de qualité.	2002
2) Évaluation des possibilités d'inclure l'ensemble des limites municipales dans le concept.	2002
3) Choix des aménagements.	2002
4) Réalisation.	2002

Création d'un site internet	
Thème	Récréotourisme
Contexte d'intervention	Problématique liée au manque de connaissances des gens en général, en ce qui concerne le territoire de la MRC, que ce soit les résidants, les visiteurs ou les gens intéressés à venir y vivre.
Objectif	Favoriser le développement d'outils promotionnels efficaces, ainsi que la diffusion des outils existants, afin de faire connaître davantage le territoire de la MRC.
Intervenants	MRC et CLD.
Coordination	Direction générale de la MRC, agent de communication du CLD.
Étapes de réalisation	Échéancier
1) Évaluation des besoins et des buts du site.	2000
2) Rencontres de consultants.	2000
3) Évaluation des propositions des consultants.	2000
4) Présentation au conseil de la MRC.	2000
5) Détermination d'un budget disponible.	2000
6) Choix d'un consultant.	2002
7) Définition du mandat au consultant.	2002
8) Réalisation du site.	2002
9) Approbation.	2002
10) Ajustements.	2002

Élaboration d'une politique culturelle	
Thème	Récréotourisme
Contexte d'intervention	Problématique liée à l'absence de connaissances des équipements et potentiels à mettre en valeur au niveau culturel.
Objectif	Assurer le développement d'outils adéquats afin de connaître et développer les équipements et activités culturelles de la MRC.
Intervenants	MRC, CLD, municipalités, Ministère de la culture et des communications, comité de travail, ressources culturelles de la MRC, médias.
Coordination	Ressource Villes et villages d'art et de patrimoine.
Étapes de réalisation	
	Échéanciers
1) Organisation de la démarche : <ul style="list-style-type: none"> - Implication du conseil / élu sur le comité - Formation d'un comité - Division des tâches et rôles - Élaboration du plan de travail. 	Été 2001
2) État de la situation, diagnostic et orientations à privilégier : <ul style="list-style-type: none"> - Intervention municipale / ressources - Contexte régional et national / similitude - Collectes d'information - Analyse d'information/forces, faiblesses et orientations, etc.. 	Janvier 2002
3) Consultation publique sur les orientations à privilégier : <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction sommaire - Présentation des grandes lignes. 	2002
4) Rédaction du projet de politique culturelle : <ul style="list-style-type: none"> - Positionnement - Principes directeurs et axes - Objectifs et rôles - Partenariat. 	2002
5) Validation et adoption de la politique : <ul style="list-style-type: none"> - Adoption par le comité et le conseil - Diffusion. 	2003
6) Plan d'action : mise en œuvre et suivi : <ul style="list-style-type: none"> - Programmation - Comité de suivi - Ententes. 	Continue

Répertoire des ressources culturelles de la MRC	
Thème	Récrétourisme
Contexte d'intervention	Problématique liée au manque de connaissances des ressources culturelles sur le territoire de la MRC
Objectif	Assurer le développement d'outils adéquats afin de connaître et développer les équipements et activités culturelles de la MRC.
Intervenants	MRC, CLD, municipalités, ressources culturelles du territoire, Conseil de la culture de la Mauricie.
Coordination	Ressource Villes et villages d'art et de patrimoine
Étapes de réalisation	Échéanciers
1) Collecte d'information : - Inventaire - Recherche.	Décembre 2001
2) Inscription des ressources : - Sélection / classement - Enregistrement.	Février 2002
3) Mise en page du répertoire : - Choix de la présentation - Choix du médium.	Mars 2002
4) Lancement et diffusion du répertoire.	Printemps 2002

Mise en valeur du Chemin du Roy	
Thème	Récréotourisme
Contexte d'intervention	Problématique liée à la présence d'un axe ayant des potentiels présentant des intérêts historiques et patrimoniaux importants.
Orientation	Favoriser le développement des activités récréotouristiques afin de faire de la MRC de Maskinongé une destination touristique recherchée.
Objectif	Favoriser la mise en valeur de l'axe du Chemin du Roy et de la route 349.
Intervenants	MRC et municipalités traversées par le Chemin du Roy dans l'axe Montréal à Québec, Corporation pour la mise en valeur du Chemin du Roy Montréal – Québec, intervenants touristiques, CLD, SADC et gouvernement du Québec.
Moyens de coordination	Corporation pour la mise en valeur du Chemin du Roy Montréal – Québec.
Étapes de réalisation	Échéanciers
1) Formation d'une corporation sans but lucratif réunissant l'ensemble des intervenants le long du Chemin du Roy.	Janvier 1999
2) Détermination du tracé originel du Chemin du Roy (historien) et du tracé de mise en valeur par les municipalités.	Septembre 2000
3) Dépôt d'une demande d'aide financière pour le fonctionnement de la corporation, incluant le tracé du Chemin du Roy, auprès des ministères concernés.	Septembre 2000
4) Détermination des éléments de mise en valeur	2001
5) Travail avec les intervenants et les ministères concernés sur les éléments de mise en valeur.	2001
6) Consultation des municipalités sur les éléments du projet.	2002
7) Évaluation des possibilités d'inclure des éléments au schéma d'aménagement et règlements d'urbanisme des municipalités.	2002
8) Présentation du projet aux ministères concernés.	2002
9) Réalisation.	2003

Désensablement de l'embouchure de la rivière du Loup	
Thème	Récréotourisme, environnement
Contexte d'intervention	Ensablement important de l'embouchure de la rivière du Loup empêchant la circulation des embarcations, ainsi que la circulation des glaces au printemps.
Objectif	Favoriser l'intégration d'accès publics aux plans d'eau et sites d'intérêts.
Intervenants	Zone d'intervention prioritaire (ZIP) du lac St-Pierre, Actions plein-air Maskinongé, ville de Louiseville, ministère de l'Environnement, riverains de la rivière du Loup.
Coordination	Actions plein air Maskinongé
Étapes de réalisation	Échéanciers
1) Prise en charge du projet par Actions plein air Maskinongé.	2001
2) Constitution d'une équipe de travail.	2001
3) Consensus sur le volume de sédiments à enlever et l'horizon visé par le projet.	2001
4) Recherche de financement pour la première phase du projet.	2001
5) Réalisation de la prise d'échantillonnage des sédiments.	2002
6) Évaluation des possibilités concernant les échéanciers, les coûts de réalisation, la disposition des sédiments enlevés, etc..	2002
7) Demande de certificat d'autorisation.	2002
8) Réalisation.	2003

Implantation d'un parc industriel régional	
Thème	Urbanisation
Contexte d'intervention	Problématique liée à la disponibilité restreinte des espaces industriels sur l'ensemble du territoire de la MRC. Difficultés de réunir les conditions d'implantation des industries dans les espaces existants. Absence d'espace dans certaines municipalités.
Orientation	Assurer la présence d'espaces industriels adéquats pour l'ensemble des municipalités afin de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises.
Objectif	Favoriser la création d'un parc industriel régional afin d'offrir un site propice à accueillir des entreprises d'envergure.
Intervenants	MRC, municipalités, CLD, SADC, UPA, CPTAQ, MAMM, MIST
Coordination	MRC et comité de négociation.
Étapes de réalisation	
Échéanciers	
1) Réalisation d'une étude sur les aménagements industriels de la MRC de Maskinongé.	1992-93
2) Détermination des principales étapes d'implantation.	1994
3) Proposition de trois (3) sites potentiels.	1998
4) Réalisation d'une étude sur les trois (3) sites retenus (Justification des besoins, critères de localisation, impact sur territoire agricole, estimation comparative des coûts d'implantation).	1999
5) Consultation des intervenants.	1999
6) Obtention d'un consensus régional sur le choix d'un site.	2000
7) Négociations avec les propriétaires.	2000
8) Démarches auprès des ministères concernés :	
- Demande d'exclusion du territoire agricole à la CPTAQ	2001
- Ordonnance d'exclusion de la CPTAQ avec conditions	2001
9) Création d'une régie intermunicipale (<i>Loi sur les immeubles industriels municipaux</i>) et entente sur les modalités de gestion du site.	2001
10) Réalisation des aménagements pour la première phase du site.	2002

Plan de gestion des matières résiduelles	
Thème	Environnement
Contexte d'intervention	Obligation imposée par la Loi modifiant la loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives concernant la gestion des matières résiduelles, pour la mise en œuvre du plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles.
Orientation	Assurer une gestion des déchets répondant aux besoins de l'ensemble des municipalités du territoire.
Intervenants	MRC, municipalités, Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie, Ministère de l'environnement du Québec
Coordination	MRC
Étapes de réalisation	Échéanciers
1) Entrée en vigueur des dispositions législatives indiquant quand les MRC doivent commencer la confection de leur plan.	1 ^{er} janvier 2001
2) Analyse des possibilités pour la confection du plan.	Février 2001
3) Choix de délégation pour la conception du plan.	Dans les délais prescrits
4) Résolution indiquant le début des travaux de réalisation du plan.	
5) Conception d'un projet de plan de gestion des matières résiduelles.	Un an après
6) Adoption du projet.	Début 2 ^e année
7) Formation d'une commission spéciale pour la tenue de consultations publiques sur le projet de plan.	2 ^e année
8) Publication d'un sommaire du projet et annonce des consultations.	
9) Tenue des consultations (minimum 2).	
10) Rapport de consultations de la commission spéciale.	
11) Modification du plan si nécessaire.	
12) Transmission au ministre de l'Environnement.	Fin 2 ^e année
13) Avis du ministre sur la conformité à la Politique de gestion des matières résiduelles (60 jours).	
14) Adoption du plan par règlement.	
15) Transmission au ministre et aux municipalités, publication d'un sommaire.	
16) Entrée en vigueur (120 jours après la transmission).	

Acquisition de pinces de désincarcération	
Thème	Équipements et infrastructures
Contexte d'intervention	Problématique liée à l'absence de cet équipement sur le territoire de la MRC et à l'accessibilité réduite à ceux existants à l'extérieur du territoire.
Orientation	Maintenir et améliorer les équipements et services nécessaires à la collectivité et harmoniser leur implantation avec les autres usages, afin de maximiser leur utilisation et leur retombée dans le milieu.
Objectifs	Définir les équipements et services essentiels au niveau régional et local. Favoriser la conclusion d'ententes intermunicipales dans les domaines d'intérêts régionaux.
Intervenants	Services incendie des municipalités, municipalités, MRC.
Coordination	Service de sécurité publique de la ville de Louiseville
Étapes de réalisation	Échéanciers
1) Étude de faisabilité.	2000
2) Préparation du dossier	février 2001
3) Recherche de financement.	2001
4) Appel d'offres.	2002
5) Formation du personnel	2002
6) Réception des équipements et installations dans le véhicule	2002
7) Mise en opération de l'équipement.	2002

Sécurité incendie : schéma de couverture de risques	
Thème	Équipements et infrastructures
Contexte d'intervention	Obligation imposée par la Loi sur la sécurité incendie dans le cadre de la réforme sur la sécurité incendie.
Orientation	Maintenir et améliorer les équipements et services nécessaires à la collectivité et harmoniser leur implantation avec les autres usages afin de maximiser leur utilisation et leur retombée dans le milieu.
Intervenants	MRC, municipalités, Ministère de la sécurité publique.
Coordination	MRC
Étapes de réalisation	Échéanciers
<ol style="list-style-type: none"> 1) Publication des orientations ministérielles en sécurité incendie dans la Gazette officielle 2) Avis du ministre à la MRC 3) Transmission des déclarations de risques par les municipalités locales. 4) Transmission des informations nécessaires à l'élaboration du schéma par les municipalités locales. 5) Proposition d'objectifs de protection optimale et des stratégies par la MRC. 6) Avis des municipalités locales sur les propositions de la MRC. 7) Arrêt des objectifs de protection optimale et des actions attendues. 8) Élaboration de plans de mise en œuvre par les municipalités. 9) Insertion des plans de mise en œuvre au projet de schéma. 10) Consultation de la population et des MRC limitrophes. 11) Modifications au schéma et plans de mise en œuvre si nécessaire. 12) Soumission du projet de schéma au ministre. 13) Attestation de la conformité ou demande de modifications. 14) Adoption du schéma. 15) Entrée en vigueur le jour de la publication d'un avis. 16) Transmission d'une copie et d'un résumé aux ministre et MRC contiguës. 	<p>Publication</p> <p>Au + tard dans les 18 mois 30 jours</p> <p>Dans les délais prescrits Dans les délais annoncés</p>

Fonctionnalité et sécurité à l'intersection des routes 349 et 350 (village de St-Paulin)	
Thème	Transport
Contexte d'intervention	Identification d'une importante problématique liée au virage des véhicules lourds à l'intersection des routes 350 et 349 dans le village de St-Paulin. Sécurité routière et piétonnière mise en cause.
Orientation	Préserver la fonctionnalité et la sécurité du réseau routier supérieur et local.
Intervenants	Ministère des Transports du Québec, municipalité de St-Paulin, MRC.
Coordination	Ministère des Transports du Québec
Étapes de réalisation	Échéanciers
1) Identification de la problématique.	1996
2) Résolution de la municipalité de St-Paulin et de la MRC au MTQ demandant de résoudre la situation.	Mai 1996
3) Évaluation permettant d'envisager des solutions.	Été 1996
4) Choix d'une solution.	Février 2001
5) Protocole d'entente	2001
6) Mise en œuvre.	2001-2002

Détermination des cotes de récurrences pour la rivière du Loup à St-Alexis-des-Monts	
Thème	Zones de contraintes
Contexte d'intervention	Problématique liée au manque de données concernant le secteur de la rivière du Loup, localisé à la hauteur du rang des Pins rouges, à St-Alexis-des-Monts. Cartographie inadéquate. Manque d'outil d'application de la réglementation.
Orientation	Maintenir un contrôle adéquat des activités dans les zones à risques d'inondations afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.
Intervenants	Ministère de l'Environnement du Québec, MRC, municipalité de St-Alexis-des-Monts.
Coordination	Programme de détermination des cotes de récurrences de 20 ans et de 100 ans, Service de relevés hydrométriques et de l'hydrologie, ministère de l'Environnement.
Étapes de réalisation	Échéanciers
1) Début du programme.	Novembre 1998
2) Consultation des municipalités et MRC pour la détermination des tronçons prioritaires.	Décembre 1998
3) Identification des tronçons problématiques dans la MRC de Maskinongé.	Février 1999
4) Détermination des secteurs prioritaires : - Transmission de listes.	Mars 1999 à novembre 2000
5) Prises de relevés sur le terrain en période de crue.	1999 à 2003
6) Résultats	mars 2003